

**PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Masters de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) comme suit :

1^{ère} et 2^{ème} année de Master

Mention : MEEF 1^{er} degré

Parcours : Tous

Membres du jury :

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE

Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Nadia LIRIS, PE

Betty FAURE, PE

Raphaël COUDERT, PRAG

Virginie GAMBLIN, PRCE

1^{ère} et 2^{ème} année de Master

Mention : MEEF « Enseigner dans le 2nd degré »

Parcours : Tous

Membres du jury :

Josiane MOREL, Président du jury, PRAG

Marianne WOOLLVEN, Vice-président du jury, MCF

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Bernard BARBARIN, MCF HC

Catherine BRIAT, PRCE

Didier CORDEROT, MCF

Frédéric DANA, PRAG

Alex ESBELIN, MCF

Yanick HEURTEAUX, PU

Frédéric LOIZEAU, PRAG

1^{ère} et 2^{ème} année de Master
Mention : MEEF « Encadrement Educatif »
Parcours : Tous

Membres du jury :

Marianne WOOLLVEN, Président du jury, MCF
Josiane MOREL, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Bernard BARBARIN, MCF HC
Catherine BRIAT, PRCE
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Alex ESBELIN, MCF
Yanick HEURTEAUX, PU
Frédéric LOIZEAU, PRAG

1^{ère} année de Master
Mention « Pratiques et Ingénierie de Formation »
Parcours : Tous

Membres du jury :

Raphaël COUDERT, Président du jury, PRAG
Laurent RIEUTORT, Vice-président du jury, PU

Semestres 1, 2 :

Guillaume SERRES, MCF
Pierre COUTURIER, MCF

1^{ère} et 2^{ème} année de Master
Mention : Sciences de l'Éducation
Parcours : Tous

Membres du jury :

Guillaume SERRES, Président du jury, MCF
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Frédéric BOISSONNET, PRCE
Sylvie CEBE, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Evald MAILLET, PE
Nathalie MASSEUX, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06/12/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Par déléguation
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

07 DEC. 2018

- Publié le

07 DEC. 2018

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*